New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE INC.	2015624	Le 08 septembre 2022
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie les P'tits Cœurs Daycare groupe 2		(506) 384-2030
Adresse		
275 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Jessica Belliveau-Doiron		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	21 juin 2022	
Commentaires : L'heure d'arrivé et de départ n'est pas inscrit sur certain registre de présence quotidienne des enfants. Le registre de présence doit être remplis chaque fois qu'un enfant arrive et part.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	06 juil. 2022	08 sept. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	06 juil. 2022	08 sept. 2022
Commentaires : Une demande de changement est présentement en cours pour la cour extérieure. Une section de la cour extérieure est en construction et n'est pas utilisé par les enfants. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	29 juin 2022	08 sept. 2022
Commentaires : La responsable a identifié les bouteilles d'eau des enfants et envoyé la preuve de conformité par courriel. La lacune est maintenant conforme. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de suivi, le ratio est respecté.

L'inspectrice fait un rappel à l'exploitant d'afficher le rapport d'inspection annuel car, les rapports d'inspection annuels doivent demeurer affichés jusqu'à ce que la prochaine inspection annuelle soit réalisée.

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 septembre 2022
Date

original signé par

Monique Legere	Le 08 septembre 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date